



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**

59161

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 25 MARS 2016 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 17 mars 2016, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

L'an DEUX MIL SEIZE le vendredi 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire,

Etaient Présents : MM. EGO Patrice – DOMISE-PAGNEN Gérard – RICHEZ Annick – MORY Nicole – PLATEAU André – EGO Anne-Sophie – ROCQUET Marie-Thérèse – COLAU Johann – PEREIRA Fabienne – BRASSART Marie-José – GONCALVES Ernestine – CREPIN Régis – QUIEVREUX Monique – OLIVIER Mickaël – LALANDE Réjane

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : M. ACURCIO Jorge a donné procuration à M. COLAU Johann – M. ROGER René a donné procuration à Mme PEREIRA Fabienne

Absents: MM. CARDON Raymond – DOISE Pierre – VANDEVILLE Laëtitia – NINET Isabelle – DUEZ Jean-Pierre – FONTAINE Annick

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 février 2016

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2016 et s'il y a des observations à formuler. Sans observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire déclare le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2016 adopté à l'unanimité.

2. Vote du Compte de Gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal reprend comme le compte administratif toutes les opérations comptables de l'exercice 2015. Il est en concordance avec le compte administratif.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal n'appelle aucune observation, ni réserve et qu'il en concordance avec le compte administratif.

3. Vote du Compte Administratif 2015 – Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2015 retrace l'ensemble des opérations budgétaires : dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé y compris celles qui ont été engagées et non réalisées (restes à réaliser).

Sur l'exercice 2015 stricto sensu, la Municipalité a poursuivi et accentué ses efforts en matière de diminution de dépenses. Cette gestion rigoureuse a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 483.761,62 euros (cet excédent était de 217.543,86 euros en 2014, soit une diminution des dépenses de fonctionnement de plus de 260.000 euros).

L'examen du compte administratif 2015 fait apparaître en ce qui concerne :

- ⇒ La section de fonctionnement : un excédent brut de clôture de 483.761,62 euros
- ⇒ La section d'investissement : un excédent brut de clôture de 588.856,07 euros
- Soit un résultat global excédentaire d'exercice à la clôture de l'exercice de 1.072.617,69 euros.

Pour d'obtenir la situation financière réelle à la clôture de l'exercice 2015, il convient de reprendre l'ensemble des résultats antérieurs :

- d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2014 :	217.543,86 euros,		
- de retrancher le déficit d'investissement 2014 :	- 815.431,50 euros,		
- de retrancher la part affectée à l'investissement 2015 :	217.543,86 euros,		
- de sorte que le résultat réel à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à :			
- 597.887,64 €	- 217.543,86 €	+	1.072.617,68 € = 257.186,19 €
Déficit 2014	Part affectée	Excédent 2015	Excédent réel au 31/12/2015
	à l'investissement 2015		

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du Compte administratif 2015 dressé par son Maire tel qu'il a été présenté. Il laisse la présidence de séance à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, puis se retire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2015 lui donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif 2015.

Affectation du résultat 2015

L'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015 :

	RESULTAT ca 2014	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE 2015	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 815.431,50 €		588.856,07 €	/	/	- 226.575,43 €
FONCT	217 543,86 €	217 543,86 €	483.761,62 €	/	/	483.761,62 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	483.761,62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	226.575,43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	257.186,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	226.575,43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition d'affectation de résultat telle que présentée.

4. Vote du budget primitif 2016

a) Le contexte financier dans lequel se trouve la Commune en ce début d'exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'an dernier, nous avons au niveau des investissements prévu dans le budget 2015 d'incorporer tous les investissements pour le mandat et pour lesquels, des prévisions de subventions gouvernementales nous étaient annoncées en pourcentages.

Seulement, nous avons reçu une saisine de la Chambre des Comptes qui a trouvé que l'annonce des investissements sur des prévisions n'était plus valable, seules les subventions confirmées étaient à prendre en compte. Cette constatation a eu pour conséquence le retrait des grands projets (comme la rue du Marais, le terrain de hockey, l'étang, le multi stade, etc...). En tout, notre budget était amputé de plus de 2 millions d'euros pour revenir à la somme actuelle, soit moins 625ke.

La Chambre Régionale des Comptes nous demandait également de réduire au moins de 10% nos engagements de fonctionnement. Nous avons donc été obligés de réagir.

Tout d'abord, nous avons renforcé les contrôles d'achats. Tout passe aujourd'hui par l'accord du bureau tous les lundis matin. Nous avons mis en place une réelle politique d'engagement, rien ne peut plus être acheté s'il n'est pas budgété. Cette action nous permet d'avoir une trésorerie plus saine.

Nous avons réorganisé les services techniques et notre choix de nouveaux responsables s'est soldé par une réduction des dépenses. Le suivi, la sagacité et les bonnes idées d'économies de ces responsables ont été bénéfiques dès le début. Nous sommes ainsi passés de 1675ke en 2014 à 1459ke en 2015, soit une économie en un an de 216.000 €, soit près de 13%. Cette année, avec une somme sensiblement identique, nous espérons en plus effectuer des travaux importants en régie (l'épicerie solidaire, le toit du centre Benoît Frachon, etc.). Le paiement tant attendu du reste de la subvention d'Etat accordée depuis 2013 est enfin arrivé en fin d'année, ce qui nous a permis de solder les arriérés des investissements.

Les économies sur le fonctionnement nous ont permis de passer les règlements aux fournisseurs de trois mois à un mois. Il est vrai qu'avec le retard de deux mois dans le versement de la dotation de la CAC (janvier et février versées en mars, soit 400.000 €), nous avons repris du retard que la facturation s'efforce de rattraper en multipliant les mandats de paiement aux fournisseurs. Ainsi, nous allons être dans la possibilité de régler les factures en moins d'un mois.

Pour les subventions, il faut aussi reconnaître que nous avons aussi, en Commission de finances, admis une baisse générale de 5% pour toutes les subventions et une suppression systématique de subvention pour toutes les associations qui thésaurisent plus d'un an de fonctionnement. Notre retrait des Scènes Mitoyennes et l'abandon de la course cycliste ont abaissé le montant total des subventions de 340ke en 2015 à 280ke en 2016, soit plus de 18%.

Le plus difficile, c'est de juguler les dépenses salariales. Le personnel étant inamovible, nous devons faire avec. Nous avons décidé de ne plus remplacer les départs en retraite, ni les contrats aidés à échéance. Nous allons redistribuer les postes pour optimiser l'emploi. Seul bémol, la récente augmentation de deux fois 0.6% des rémunérations principales, celle-ci n'a pu être prise en compte dans le budget et la réforme des primes salariales. Mais nous devrions tenir nos engagements néanmoins.

Voilà brossé un tableau succinct de nos interventions pour rétablir les finances. Elles ont permis d'économiser suffisamment, le prêt que nous a accordé la banque grâce à l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes, a effacé notre ligne de trésorerie. Nous sommes donc confiants, dans ces conditions, qui nous permettra, nous l'espérons l'an prochain, de renouer avec les investissements que nous augmentons de 200.000 euros cette année grâce aux économies du fonctionnement.

Nous vous présentons donc aujourd'hui un budget sain, en équilibre malgré l'inconnu des recettes réelles qui ne seront précisées par l'Etat qu'en novembre 2016. Nous devons faire avec, en espérant ne pas avoir de mauvaises surprises de nouvelles restrictions.

b) Les grandes lignes du Budget 2016

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Municipale des finances s'est réunie à deux reprises pour préparer le budget 2016, une première fois le 24 février 2016 afin d'examiner les subventions, une seconde fois le 17 mars afin d'examiner le projet de budget primitif 2016. Cette année, la Municipalité n'a pas encore été destinataire de l'Etat 1259 de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Le vote des taux des trois taxes directes locales interviendra lorsque la Commune aura été destinataire des documents qu'enverra la Direction régionale des finances publiques. Le budget 2016 a donc été établi à partir du produit fiscal encaissé en 2015. D'autre part, la Direction des finances publiques nous a avisés que les bases définitives de la taxe d'habitation ne seront pas communiquées avant fin novembre 2016. Les services de l'Etat ne nous ont pas envoyé l'état de notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Là aussi, la Commune s'est basée sur les recettes encaissées en 2015.

Chaque membre du Conseil Municipal a été destinataire du tableau reprenant les propositions de subventions aux associations. Comme l'an dernier, les subventions aux associations soumises au vote du Conseil Municipal ont été de nouveau baissées, passant de 303.738,00 euros à 287.915,20 euros.

Le budget primitif 2016 s'équilibre quant à lui à la somme de :

- 4.729.712,96 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement cumulées
- 823.129,26 euros en dépenses et en recettes d'investissement cumulées

Le budget prévisionnel 2016 en section de fonctionnement est en diminution à nouveau cette année.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 803 190 euros.

↳ Les dépenses prévisionnelles 2015 s'élevaient à 4.745.860,61 euros.

↳ Les dépenses prévisionnelles 2016 s'élèvent à 4.276.159,08 euros.

La Commune perd donc encore près de 470.000 euros de recettes cette année.

c) Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du projet de budget 2016 ainsi que du tableau reprenant les propositions de subventions aux associations. Les propositions de subventions ont été arrêtées par les membres de la Commission municipale des Finances. Certaines subventions ont fait l'objet d'ajustements par la Commission. D'une manière générale, le montant des subventions pour 2016 a été pour la seconde année consécutive revu à la baisse, elles sont passées de 303.738,00 euros en 2015 à 287.915,20 euros en 2016.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux Finances, donne toutes explications quant aux modalités de calcul et d'attribution des subventions pour 2016.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657362	CCAS		Comité Communal d'Action Sociale	Comité	85 000,00
6574	AIE		Amitiés Internationales d'Escaudoevres	Association	
6574	ACTION		Action	Association	1 500,00
6574	AE		Arc Escout	Association	450,00
6574	APE		Association des Parents d'Elèves d'Escaudoevres	Association	2 000,00
6574	ALL		Association Lanoy Lebas	Association	1 200,00
6574	ALSPE		Association Loisirs Sports et Périscolaire d'Escau	Association	7 400,00
6574	AQVERSE		Association pour la Qualité de Vie l'Environnement	Association	200,00
6574	BCE		Basket Club d'Escaudoevres	Association	19 000,00
6574	CASE		Club Athlétique et Sportif d'Escaudoevres	Association	40 200,00
6574	CDSE		Club de Danse de Salon d'Escaudoevres	Association	800,00
6574	CTL		Club du Temps Libre	Association	
6574	CMC		C'est Mon Cambrésis	Association	
6574	CCE		Cyclo Club d'Escaudoevres	Association	4 200,00
6574	ENA		Espace Nature et Animalier d'Escaudoevres	Association	
6574	FNCA		Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Alg	Association	2 500,00
6574	CCC		Cyclo Club Cambrésien	Association	
6574	GLP		Gardons la pêche d'Escaudoevres	Association	6 500,00
6574	GGAC		Groupe des Généalogistes Amateurs du Cambrésis	Association	1 800,00
6574	Coopérative scolaire		Ecole Jean Lebas	Coopérative	4 000,00
6574	GEA		Gymnastique d'entretien pour Adultes d'Escaudoevr	Association	
6574	GEE		Gymnastique pour Enfants d'Escaudoevres	Association	1 100,00
6574	FFC		Fédération Française de Cardiologie	Fédération	150,00
6574	HME		Harmonie Municipale d'Escaudoevres	Association	3 000,00
6574	HME		Harmonie Municipale d'Escaudoevres Ecole de Musiq	Association	18 000,00
6574	HEDIP		Hedip	Association	200,00
6574	HCE		Hockey Club d'Escaudoevres	Association	31 796,20
6574	LS		La Scaldobrigienne	Association	1 200,00
6574	LJT		Les Jeunes Talents	Association	2 300,00
6574	PSDP		Ma Maison	Association	
6574	MKC		Mawashi Karaté Club d'Escaudoevres	Association	3 000,00
6574	O3R		O3 Racing d'Escaudoevres	Association	
6574	OMCE		Office Municipal de la Culture d'Escaudoevres	Association	11 000,00
6574	JJE		Judo Jujitsu d'Escaudoevres	Association	12 746,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	PCE		Pétanque Club d'Escaudoevres	Association	4 500,00
6574	SDE		Saloon Danseurs	Association	570,00
6574	SC		Scaldocouture	Association	750,00
6574	SD		Scaldodanse	Association	2 000,00
6574	TTE		Tennis de Table d'Escaudoevres	Association	11 600,00
6574	PSVSG		Paroisse Saint Vaast - Saint Géry	Association	300,00
6574	RC		Recherche pour le Cancer	Association	150,00
6574	SM		Scènes Mitoyennes	Association	
6574	SUBEX		Subventions exceptionnelles	Divers	1 400,00
6574	SPC		Syndicat du Personnel Communal	Association	500,00
6574	TFC		The Flora Compagny	Association	1 900,00
6574	TEC		Théâtre en cambrésis	Association	2 800,00
6574	UCAE		Union Commerciale et Artisanale d'Escaudoevres "S"	Association	
6574	UNRPA		Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	Association	203,00

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le montant des subventions pour 2016.

d) Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire fait la présentation du budget 2016.

VILLE ESCAUDOEUVRES

Numéro SIRET : 21590206500014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CAMBRAI MUNICIPALE ET HOSPITALIERE

M.14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	4 729 712,91	4 472 526,72
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		257 186,19
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 729 712,91	4 729 712,91

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	596 553,83	823 129,26
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	226 575,43	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	823 129,26	823 129,26

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	5 552 842,17	5 552 842,17
------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 507 075,02		1 475 224,92	1 475 224,92	1 475 224,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 293 082,00		2 316 600,00	2 316 600,00	2 316 600,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	444 369,00		381 696,20	381 696,20	381 696,20
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	4 244 526,02		4 173 521,12	4 173 521,12	4 173 521,12
66	Charges financières	63 208,13		66 037,96	66 037,96	66 037,96
67	Charges exceptionnelles	36 000,00		36 600,00	36 600,00	36 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 343 734,15		4 276 159,08	4 276 159,08	4 276 159,08
023	Virement à la section d'investissement	350 250,85		453 553,83	453 553,83	453 553,83
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	350 250,85		453 553,83	453 553,83	453 553,83
	TOTAL	4 693 985,00		4 729 712,91	4 729 712,91	4 729 712,91

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 729 712,91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	160 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	173 790,00		109 835,00	109 835,00	109 835,00
73	Impôts et taxes	3 791 085,00		3 814 400,12	3 814 400,12	3 814 400,12
74	Dotations et participations	459 110,00		289 644,00	289 644,00	289 644,00
75	Autres produits de gestion courante	50 200,00		34 997,60	34 997,60	34 997,60
	Total des recettes de gestion courante	4 634 185,00		4 308 876,72	4 308 876,72	4 308 876,72
76	Produits financiers	600,00				
77	Produits exceptionnels	59 200,00		163 650,00	163 650,00	163 650,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 693 985,00		4 472 526,72	4 472 526,72	4 472 526,72
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	4 693 985,00		4 472 526,72	4 472 526,72	4 472 526,72

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 257 186,19

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 729 712,91

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

453 553,83

Il s'agit, pour un bugot voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 053,36		46 500,00	46 500,00	46 500,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	394 906,00		143 500,00	143 500,00	143 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	198 000,00		113 000,00	113 000,00	113 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	619 959,36		303 000,00	303 000,00	303 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	271 765,31		293 553,83	293 553,83	293 553,83
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	271 765,31		293 553,83	293 553,83	293 553,83
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	891 724,67		596 553,83	596 553,83	596 553,83
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	891 724,67		596 553,83	596 553,83	596 553,83

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	226 575,43	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 129,26	=

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	383 861,46				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	650 000,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 033 861,46				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	65 500,00		143 000,00	143 000,00	143 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	217 543,86		226 575,43	226 575,43	226 575,43
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	15 000,00				
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00				
	Total des recettes financières	323 043,86		369 575,43	369 575,43	369 575,43
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 356 905,32		369 575,43	369 575,43	369 575,43
021	virement de la section de fonctionnement	350 250,85		453 553,83	453 553,83	453 553,83
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	350 250,85		453 553,83	453 553,83	453 553,83
	Total	1 707 156,17		823 129,26	823 129,26	823 129,26

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 129,26	=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	453 553,83
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 475 224,92		1 475 224,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 316 600,00		2 316 600,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	381 696,20		381 696,20
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	66 037,96		66 037,96
67	Charges exceptionnelles	36 600,00		36 600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		453 553,83	453 553,83
	Dépenses de fonctionnement - Total	4 276 159,08	453 553,83	4 729 712,91

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**4 729 712,91**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	293 553,83		293 553,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 500,00		46 500,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	143 500,00		143 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	113 000,00		113 000,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	596 553,83		596 553,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**226 575,43**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**823 129,26**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 000,00		60 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 835,00		109 835,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>production immobilisée</i>			
73	Impôts et taxes	3 814 400,12		3 814 400,12
74	Dotations et participations	289 644,00		289 644,00
75	Autres produits de gestion courante	34 997,60		34 997,60
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	163 650,00		163 650,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	4 472 526,72		4 472 526,72

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	257 186,19
---	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 729 712,91
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	143 000,00		143 000,00
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3 ...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		453 553,83	453 553,83
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	143 000,00	453 553,83	596 553,83

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

AFFECTATION AU COMPTE 1068	226 575,43
-----------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 129,26
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	1 507 075,02	1 475 224,92	1 475 224,92
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	149 100,00	127 200,00	127 200,00
60611	Eau et assainissement	19 400,89	20 000,00	20 000,00
60612	Énergie - électricité	299 100,39	265 000,00	265 000,00
60622	Carburants	28 000,00	20 000,00	20 000,00
60623	Alimentation	20 761,04	14 500,00	14 500,00
60624	Produits de traitement	7 516,98	7 450,00	7 450,00
60628	Autres fournitures non stockées	21 700,69	25 500,00	25 500,00
60631	Fournitures d'entretien	9 250,00	9 350,00	9 350,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	13 950,00	13 950,00
60633	Fournitures de voirie	5 609,53	7 000,00	7 000,00
60636	Vêtements de travail	3 069,85	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	6 801,38	8 034,92	8 034,92
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	9 047,53	13 000,00	13 000,00
6067	Fournitures scolaires	17 686,34	15 400,00	15 400,00
6068	Autres matières et fournitures	29 000,00	49 350,00	49 350,00
611	Contrats de prestations de services	29 000,00	62 050,00	62 050,00
6122	Crédit-bail mobilier	7 900,00	4 800,00	4 800,00
6132	Locations immobilières	11 929,14	8 900,00	8 900,00
6135	Locations mobilières	160 000,00	95 350,00	95 350,00
61521	Terrains	25 000,00	27 000,00	27 000,00
61522	Bâtiments	63 781,64		
615221	Bâtiments publics		149 600,00	149 600,00
615228	Autres bâtiments		3 000,00	3 000,00
61523	Voies et réseaux	70 000,00		
615231	Voiries		47 500,00	47 500,00
615232	Réseaux		27 000,00	27 000,00
61551	Matériel roulant	18 093,30	16 000,00	16 000,00
61558	Autres biens mobiliers	16 000,00	13 100,00	13 100,00
6156	Maintenance	39 746,90	42 050,00	42 050,00
616	Primes d'assurance	97 723,72		
6161	Multirisques		42 000,00	42 000,00
6168	Autres		10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 546,59	5 060,00	5 060,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 644,99	3 700,00	3 700,00
6188	Autres frais divers	87,00	340,00	340,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	900,00	900,00	900,00
6226	Honoraires	24 689,88	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	2 892,24	7 000,00	7 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	65 000,00	72 000,00	72 000,00
6247	Transports collectifs	16 355,00	13 250,00	13 250,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	32 000,00	29 300,00	29 300,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations...)	750,00		
62878	A d'autres organismes	580,00		
6288	Autres services extérieurs	149 000,00	152 440,00	152 440,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	13 000,00	13 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis	1 000,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 293 082,00	2 316 600,00	2 316 600,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6331	Versement de transport	6 000,00	6 300,00	6 300,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	22 000,00	22 000,00	22 000,00
64111	Rémunération principale	1 165 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
64118	Autres indemnités.	200 000,00	208 000,00	208 000,00
64131	Rémunérations	90 000,00	70 000,00	70 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	170 000,00	170 000,00	170 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00		
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	208 000,00	208 000,00	208 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	325 000,00	339 000,00	339 000,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 380,00	50 000,00	50 000,00
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	1 900,00	2 300,00	2 300,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	302,00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	6 000,00	6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	444 369,00	381 696,20	381 696,20
6531	Indemnités	74 000,00	68 000,00	68 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 200,00	2 700,00	2 700,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	6 400,00		
6558	Autres contributions obligatoires	23 031,00	23 081,00	23 081,00
657362	Ccas	82 000,00	85 000,00	85 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	256 738,00	202 915,20	202 915,20
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		4 244 526,02	4 173 521,12	4 173 521,12
66	Charges financières (b)	63 208,13	66 037,96	66 037,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	47 480,13	56 037,96	56 037,96
668	Autres charges financières	15 728,00		
6688	Autres		10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	36 000,00	36 600,00	36 600,00
6714	Bourses et prix	5 400,00	6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	600,00	600,00	600,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		4 343 734,15	4 276 159,08	4 276 159,08
023	Virement à la section d'investissement	350 250,85	453 553,83	453 553,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		350 250,85	453 553,83	453 553,83
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 693 985,00	4 729 712,91	4 729 712,91

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 729 712,91
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	160 000,00	60 000,00	60 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	160 000,00	60 000,00	60 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	173 790,00	169 835,00	169 835,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	5 000,00		
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 500,00	4 260,00	4 260,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 500,00		
7082	Redevances et droits des services à caractère culturel	5 500,00	2 500,00	2 500,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	145 000,00	100 000,00	100 000,00
70668	Autres prestations de services	3 000,00	2 800,00	2 800,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	290,00	285,00	285,00
70878	Par d'autres redevables	10 000,00		
73	Impôts et taxes	3 781 065,00	3 814 400,12	3 814 400,12
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 291 852,00	1 333 356,00	1 333 356,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		6 000,00	6 000,00
7321	Attribution de compensation	2 364 000,00	2 364 162,12	2 364 162,12
7323	FNGiR	35 382,00	35 382,00	35 382,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	30 000,00		
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 300,00		
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	53 963,38	58 000,00	58 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieure	14 567,62	17 500,00	17 500,00
74	Dotations et participations	459 110,00	289 644,00	289 644,00
7411	Dotation forfaitaire	176 644,00	176 644,00	176 644,00
74121	Dotation de solidarité rurale	28 723,00	28 000,00	28 000,00
74718	Autres	16 437,00		
7473	Départements	3 660,00		
7478	Autres organismes	80 000,00	85 000,00	85 000,00
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la	15 518,00		
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	9 948,00		
74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habi	78 192,00		
74838	Autres attributions de péréquation, compensation	50 000,00		
5	Autres produits de gestion courante	50 200,00	34 997,60	34 997,60
52	Revenus des immeubles	50 000,00	34 997,60	34 997,60
58	Produits divers de gestion courante	200,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		4 634 185,00	4 308 876,72	4 308 876,72
3	Produits financiers (b)	600,00		
388	Autres	600,00		
7	Produits exceptionnels (c)	59 200,00	163 650,00	163 650,00
718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	57 000,00		
73	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	200,00		
75	Produits des cessions d'immobilisations		160 000,00	160 000,00
788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	3 650,00	3 650,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		4 693 985,00	4 472 526,72	4 472 526,72

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 693 985,00	4 472 526,72	4 472 526,72

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	257 186,19
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 729 712,91
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote	
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	27 053,36	46 500,00	46 500,00	
2031	Frais d'études	27 053,36	28 500,00	26 500,00	
2051	Concessions et droits similaires		13 000,00	13 000,00	
2088	Autres immobilisations incorporelles		7 000,00	7 000,00	
21	Immobilisations corporelles	394 906,00	143 500,00	143 500,00	
2111	Terrains nus	68 659,97	1 200,00	1 200,00	
2115	Terrains bâtis	67 242,05			
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	123 945,15			
2135	Installations générales, agencements, aménagements	30 500,00	60 600,00	60 600,00	
2138	Autres constructions	148,00			
2151	Réseaux de voirie	40 000,00			
2152	Installations de voirie		46 500,00	46 500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	12 124,52	6 350,00	6 350,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagemen	29 176,34	17 000,00	17 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 215,46	3 000,00	3 000,00	
2184	Mobilier	14 534,51			
2188	Autres immobilisations corporelles	5 360,00	8 850,00	8 850,00	
23	Immobilisations en cours	198 000,00	113 000,00	113 000,00	
2313	Constructions	192 075,00	113 000,00	113 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 925,00			
Total des dépenses d'équipement		619 959,36	303 000,00	303 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	271 765,31	293 553,83	293 553,83	
1641	Emprunts en euros	267 116,55	293 553,83	293 553,83	
1678	Autres emprunts et dettes	4 648,76			
Total des dépenses financières		271 765,31	293 553,83	293 553,83	
TOTAL DEPENSES REELLES		891 724,67	596 553,83	596 553,83	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		891 724,67	596 553,83	596 553,83	

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	226 575,43
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	823 129,26
---	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement	383 861,46		
1311	État et établissements nationaux	69 940,00		
1323	Départements	313 921,46		
16	Emprunts et dettes assimilées	650 000,00		
1641	Emprunts en euros	650 000,00		
Total des recettes d'équipement		1 033 861,46		
10	Immobilisations corporelles	283 043,86	369 575,43	369 575,43
10222	FCTVA	54 500,00	130 000,00	130 000,00
10223	TLE	5 000,00		
10226	Taxe d'aménagement	6 000,00	13 000,00	13 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	217 543,86	226 575,43	226 575,43
27	Autres immobilisations financières	15 000,00		
2766	Créances pour locations-acquisitions	15 000,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	25 000,00		
Total des recettes financières		323 043,86	369 575,43	369 575,43
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 356 905,32	369 575,43	369 575,43
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	350 250,85	453 553,83	453 553,83
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		350 250,85	453 553,83	453 553,83
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		350 250,85	453 553,83	453 553,83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 707 156,17	823 129,26	823 129,26

+

RESTES A REALISER N-1

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

823 129,26

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000005
LIBELLE : MATERIEL DIVERS

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		45 693,50	a			b 7 500,00
21	Immobilisations corporelles	45 693,50				7 500,00
2135	Installations générales,	3 393,05				
2158	Autres installations, matériel et	8 015,03				5 700,00
2181	Installations générales,	1 324,00				
2184	Mobilier	6 251,90				
2188	Autres immobilisations corporelles	26 709,52				1 800,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	7 500,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000006
LIBELLE : MATERIEL DE BUREAU

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		52 086,83	a			b 16 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le	11 615,81				13 000,00
2051	Concessions et droits similaires	11 615,81				13 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 471,02				3 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel	27 873,27				3 000,00
2184	Mobilier	12 597,75				

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	16 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000007
LIBELLE : ECOLES

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		179 563,82	a			b 1 650,00
21	Immobilisations corporelles	175 057,00				1 650,00
21312	Bâtiments scolaires	75 507,57				
21318	Autres bâtiments publics	7 464,24				
2158	Autres installations, matériel et	3 347,23				650,00
2181	Installations générales,	63 223,50				1 000,00
2184	Mobilier	16 148,54				
2188	Autres immobilisations corporelles	9 365,92				
23	Immobilisations en cours	4 506,82				
2313	Constructions	4 506,82				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	1 650,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000008
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		338 234,56	a			b 14 000,00
21	Immobilisations corporelles	272 121,61				14 000,00
21311	Hôtel de ville	32 822,06				
21318	Autres bâtiments publics	10 306,17				
2135	Installations générales,	55 832,06				
2138	Autres constructions	147,60				
2158	Autres installations, matériel et	32 828,62				
2181	Installations générales,	94 153,83				14 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel	1 693,46				
2188	Autres immobilisations corporelles	44 337,81				
23	Immobilisations en cours	66 112,95				
2313	Constructions	66 112,95				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	14 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000010
LIBELLE : VOIRIE signalétique

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		229 220,08	a			b 1 050,00
21	Immobilisations corporelles	229 220,08				1 050,00
2111	Terrains nus	2 221,58				
2128	Autres agencements et	9 328,80				
2152	Installations de voirie	109 569,65				
21531	Réseaux d'adduction d'eau	5 027,05				
21534	Réseaux d'électrification	6 655,96				
21538	Autres réseaux	8 063,49				
2158	Autres installations, matériel et	47 991,79				
2181	Installations générales,	3 889,33				
2188	Autres immobilisations corporelles	36 472,43				1 050,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	1 050,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000022
LIBELLE : ACQUISITION FONCIERE

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		12 778,07	a			b 1 200,00
21	Immobilisations corporelles	12 778,07				1 200,00
2111	Terrains nus	12 778,07				1 200,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	1 200,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000024
LIBELLE : AMENAGT SALLE MULTI

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		723 858,39	a			b 10 000,00
21	Immobilisations corporelles	23 715,89				
21539	Autres réseaux	6 151,30				
2158	Autres installations, matériel et	3 673,81				
2181	Installations générales,	7 500,00				
2188	Autres immobilisations corporelles	6 390,78				
23	Immobilisations en cours	700 142,50				10 000,00
2313	Constructions	700 142,50				10 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	10 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000040
LIBELLE : VIDEO

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		5 734,28	a			b 2 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 734,28				2 000,00
2181	Installations générales,	5 734,28				2 000,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	2 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000049
LIBELLE : AMENAGEMENT ABORDS CLOS DE L'ERMITAGE

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		25 578,17	a			b 46 500,00
21	Immobilisations corporelles	25 578,17				46 500,00
2152	Installations de voirie					46 500,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 792,72				
21538	Autres réseaux	23 785,45				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	46 500,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000054
LIBELLE : REFECTION REVETEMENT SALLE LEO LAGRANGE

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		108,00	a			b 15 500,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le					9 500,00
2031	Frais d'études					9 500,00
21	Immobilisations corporelles					6 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles					6 000,00
23	Immobilisations en cours	108,00				
2313	Constructions	108,00				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000059
LIBELLE : PARTENORD RUE D'ERRE

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES		139 553,65	a			b 103 000,00
21	Immobilisations corporelles	61 842,05				
2115	Terrains bâtis	61 842,05				
23	Immobilisations en cours	77 711,60				103 000,00
2313	Constructions	77 711,60				103 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	103 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000064
LIBELLE : ZAC SAINT PIERRE ET LA LOUVIERE

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a			b 17 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le					17 000,00
2031	Frais d'études					17 000,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	17 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000065
LIBELLE : TOITURE BENOIT FRACHON

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a			b 60 600,00
21	Immobilisations corporelles					60 600,00
2135	Installations générales,					60 600,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	60 600,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000000066
LIBELLE : BORNE A L'AIGLE

Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote	Montant pour information
DEPENSES			a			b 7 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le					7 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles					7 000,00

RESULTAT = (c+d)-(a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	7 000,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					4 281 470,93		
1641 Emprunts en euros (total)					4 281 470,93		
4598686	Caisse d'Epargne	26/11/2015	29/12/2015	15/04/2016	650 000,00	F	
7526426	Caisse d'Epargne	31/03/2009	30/04/2009	10/09/2010	800 000,00	F	
7749274	Caisse d'Epargne	09/09/2010	10/09/2010	25/02/2011	700 000,00	F	
MIS221213EUR/0227745/001		29/03/2004	09/06/2004	01/07/2005	1 431 470,93	F	Euribor 12 mois
MON272531EUR/0291052/001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	09/09/2010	23/09/2010	01/02/2011	700 000,00	F	
Total général					4 281 470,93		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembs	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euros (total)							
598686	2,6400	2,6400	EURO	T	X	N	A-1
526426	4,4300	4,4300	EURO	A	C	N	A-1
749274	1,6810	1,6810	EURO	T	X	N	A-1
IS221213EUR/0227745/001	2,2960	2,2960	EURO	T	X	N	A-1
ON272531EUR/0291052/001	1,8750	1,8750	EURO	T	X	N	A-1
total général							

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget
164 Emprunts auprès d'établissement de				2 475 617,32				
1641 Emprunts en euros (total)				2 475 617,32				
8686	N			650 000,00	15,00	F		2,64
6426	N			490 374,28	9,00	F		4,43
9274	N			474 759,72	10,00	F		1,68
221213EUR/0227745/001	N			393 816,72	2,75	F	Euribor 12 mois	2,30
272531EUR/0291052/001	N			466 666,60	10,00	F		1,86
total général				2 475 617,32				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	293 553,83	51 219,55		
1641 Emprunts en euros (total)	293 553,83	51 219,55		
4598686	26 770,25	14 028,76		
7526426	50 186,17	23 946,83		
7749274	45 008,69	2 986,89		
MIS221213EUR0227745001	124 922,04	4 257,58		
MON272531EUR0291052001	46 666,68	5 999,49		
Total général	293 553,83	51 219,55		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5,00					
	100,00					
	2 475 617,32					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		293 553,83	I 293 553,83
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		293 553,83	293 553,83
1641	Emprunts en euros	293 553,83	293 553,83

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	293 553,83		226 575,43	520 129,26

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		596 553,83	III 596 553,83
Ressources propres externes de l'année (a)		143 000,00	143 000,00
10222	FCTVA	130 000,00	130 000,00
10226	Taxe d'aménagement	13 000,00	13 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		453 553,83	453 553,83
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	453 553,83	453 553,83

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	596 553,83			226 575,43	823 129,26

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 520 129,26
Ressources propres disponibles	IV 823 129,26
Solde	V = IV - II 303 000,00

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements
	Année	Profil						
Autres					2 188 373,51	628 076,54		
	2001	X	CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS		349 185,28		1,00	Annuelle
	2001	X	CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS		31 213,23	2 793,78	2,00	Annuelle
	2001	X	CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS		571 475,74		1,00	Annuelle
	2001	X	CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS		1 156 400,33	605 066,74	10,00	Annuelle
	2001	X	CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS		76 401,35	18 116,36	4,00	Annuelle
	2001	X	CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS		3 697,58	2 099,66	11,00	Annuelle
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					489 433,04	393 366,91		
HABITAT 62/59	2010	X	FINANCEMENT DU RACHAT DE 15 LO	CAISSE FRANCAISE DE FINAN	464 157,00	378 789,10	25,00	Annuelle
LA MAISON DU CIL	1996	C	ACQUISITION-AMELIORATION LOGE	Caisse des dépôts et consignatio	25 276,04	14 577,81	13,00	Annuelle
Autres					3 158 520,83	857 625,86		
PETITES SOEURS DES PAUVRES	2006	C	FINANCEMENT DE 15 LITS - RECONS	DEXIA Crédit Local	3 158 520,83	857 625,86	22,00	Annuelle
TOTAL GENERAL					5 836 327,38	1 879 069,31		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT) (suite)

Objet de l'emprunt garanti	Taux initial			Taux à la base du vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Taux ...	Index	Taux actuariel	Taux ...	Index	Niveau de taux			En intérêts	En capital
									65 665,05	145 673,05
CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS	4,3000		4,3000	4,3000		4,3000	A - 1	EURO	5 919,77	32 599,19
CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS	4,3000		4,3000	4,3000		4,3000	A - 1	EURO	770,01	2 653,18
CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS	4,3000		4,3000	4,3000		4,3000	A - 1	EURO	9 688,30	53 351,73
CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS	4,3000		4,3000	4,3000		4,3000	A - 1	EURO	46 876,58	51 471,29
CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS	4,3000		4,3000	4,3000		4,3000	A - 1	EURO	2 269,54	5 441,36
CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS	4,3000		4,3000	4,3000		4,3000	A - 1	EURO	140,85	156,30
									2 186,31	15 279,36
FINANCEMENT DU RACHAT DE 15 LOGEMENTS LES TILL	0,4040		0,4040	0,4040		0,4040	A - 1	EURO	1 530,31	14 429,84
ACQUISITION-AMELIORATION LOGEMENT TRES SOCIAL	4,5000		4,5000	4,5000		4,5000	A - 1	EURO	656,00	849,52
									31 732,16	25 925,20
FINANCEMENT DE 15 LTS - RECONSTRUCTION EHPAD	3,7000		3,7000	3,7000		3,7000	A - 1	EURO	31 732,16	25 925,20
									99 583,52	186 877,61

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du budget 2016.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 tel que présenté.

5. Passation d'un nouveau marché public d'assurances de dommages aux biens de la Ville – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un nouveau marché – Choix du cabinet d'audit

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le mardi 15 mars 2016 à 11 heures 30 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des offres et au choix du cabinet d'audit en assurance qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un nouveau marché public d'assurance de dommages aux biens de la Commune. Trois cabinets d'audit en assurance ont été consultés :

- Audit Assurance à Courbevoie
- Protectas à Noisy-le-Grand
- Arima Consultants à Paris

Monsieur le Maire indique que deux cabinets ont remis une offre conforme :

Arima Consultants	Rémunération : 2 400 euros hors taxes
Audit Assurance	Rémunération : 1 900 euros hors taxes

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir Audit Assurance en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix de la Commission municipale d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- désigne le cabinet Audit Assurances – 37 rue du Moulin de Bruyère – 92400 COURBEVOIE en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un nouveau marché public d'assurance de dommages aux biens de la Commune qui prendra effet le 1er janvier 2017.

6. Personnel Communal – Instauration d'un nouveau régime indemnitaire – Abrogation des régimes indemnitaires antérieurs

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 portant application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 pris pour l'application aux agents du corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 février 2016 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la commune d'ESCAUDOEUVRES

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- ⇒ l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- ⇒ le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

A) Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

1) Le principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

2) Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

3) La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une collectivité, ...	49 980 €	49 980 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, ...	46 920 €	46 920 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	42 330 €	42 330 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX ET DES SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie, ...	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ...	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	25 500 €	14 320 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	20 400 €	11 160 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Directeur d'un E.H.P.A.D., responsable de circonscription, conseiller technique, responsable de l'organisation et du fonctionnement du service social et du service socio-éducatif, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions, ...	15 300 €	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ...	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin, ...	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, ...	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Directeur d'un E.H.P.A.D., encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 970 €	11 970 €
Groupe 2	Autres fonctions, ...	10 560 €	10 560 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	11 880 €	7 370 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, ...	11 090 €	6 880 €
Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public, ...	10 300 €	6 390 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Exécution, ...	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S., assister le responsable de l'organisation des A.P.S., surveillant des piscines et baignades, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX (EN ATTENTE DE LA PARUTION DE L'ARRETE MINISTERIEL - NON ELIGIBLE A CE JOUR)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX (EN ATTENTE DE LA PARUTION DE L'ARRETE MINISTERIEL - NON ELIGIBLE A CE JOUR)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

4) Le réexamen du montant de l'I.F.S.E. :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

5) Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

6) Périodicité de versement de l'I.F.S.E. :

Elle sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

7) Clause de revalorisation (possible si l'assemblée délibérante vote les montants maxima fixés par les textes réglementaires) :

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

8) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2016.

B) Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

1) Le principe :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

2) Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

3) La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une collectivité, ...	8.820 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, ...	8.280 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	7.470 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX ET DES SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie, ...	6.390 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ...	5.670 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	4.500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	3.600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOXIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Directeur d'un E.H.P.A.D., responsable de circonscription, conseiller technique, responsable de l'organisation et du fonctionnement du service social et du service socio-éducatif, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	3.440 €
Groupe 2	Autres fonctions, ...	2.700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	2.380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ...	2.185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	1.995 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	2.380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin, ...	2.185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	1.995 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	2.380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, ...	2.185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	1.995 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Directeur d'un E.H.P.A.D., encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1.630 €
Groupe 2	Autres fonctions, ...	1.440 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	1.620 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, ...	1.510 €
Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public, ...	1.400 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	1.260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	1.200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1.260 €
Groupe 2	Exécution, ...	1.200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ...	1.260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1.200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S., assister le responsable de l'organisation des A.P.S., surveillant des piscines et baignades, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1.260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1.200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1.260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1.200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX (EN ATTENTE DE LA PARUTION DE L'ARRETE MINISTERIEL – NON ELIGIBLE A CE JOUR)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	1.260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1.200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX (EN ATTENTE DE LA PARUTION DE L'ARRETE MINISTERIEL – NON ELIGIBLE A CE JOUR)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	1.260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1.200 €

4) Les modalités de maintien ou de suppression du complémentaire indemnitaire annuel (C.I.A.) : Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, ce complément sera maintenu intégralement.

- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement du complément indemnitaire annuel est suspendu.

5) Périodicité de versement du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) :

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois, mensuellement ou en deux fractions et ne sera pas reductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

6) Clause de revalorisation (possible si l'assemblée délibérante vote les montants maxima fixés par les textes réglementaires) :

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

7) La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2016.

Les règles de cumul du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature. Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- ...

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée au DGS.

L'arrêté en date du 27 août 2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

7. Vente de mobilier scolaire à la Commune d'HASPRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Municipalité a, au cours de l'année 2014 avant la rentrée des classes, mis à disposition de la Commune d'HASPRES 20 tables et 20 chaises en bon état afin d'équiper une classe qui ouvrirait à l'école communale de cette commune. Le prêt avait été consenti par la Commune d'ESCAUDOEUVRES pour une année scolaire 2014-2015. La Commune d'HASPRES a décidé de conserver le mobilier. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la vente de ces 20 tables et chaises à la Commune d'HASPRES. Le prix de vente proposé est de 800 euros.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de vendre à la Commune d'Haspres 20 tables et 20 chaises pour un montant de 800 euros
- précise que ce mobilier est utilisé par l'école d'Haspres depuis la rentrée des classes de l'année scolaire
- dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal et le mobilier sorti de l'inventaire.

La séance est levée à 21 heures 10.

Etaient Présents : MM. EGO Patrice DOMISE-PAGNEN Gérard RICHEZ Annick

MORY Nicole PLATEAU André EGO Anne-Sophie ROCQUET Marie-Thérèse

COLAU Johann PEREIRA Fabienne BRASSART Marie-Josée GONCALVES Ernestine

CREPIN Régis QUIEVREUX Monique OLIVIER Mickaël LALANDE Réjane